

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Course de l'artichaut 2.0

### Samedi 20 novembre 2021

N° DOSSARD

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
Sexe :  Masculin  Féminin  
Mail : .....  
Club .....  
N° Licence .....

2€ reversés au Téléthon pour chaque inscription payante

- |                          |                            |                 |
|--------------------------|----------------------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> | <b>Course éveil</b>        | <b>gratuite</b> |
| <input type="checkbox"/> | <b>Course poussin</b>      | <b>gratuite</b> |
| <input type="checkbox"/> | <b>Course benjamin</b>     | <b>gratuite</b> |
| <input type="checkbox"/> | <b>Course sport adapté</b> | <b>gratuite</b> |
| <input type="checkbox"/> | <b>Course 5 km</b>         | <b>10 €</b>     |
| <input type="checkbox"/> | <b>Course 10 km</b>        | <b>15 €</b>     |
| <input type="checkbox"/> | <b>Marche familiale</b>    | <b>2 €</b>      |

- Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route, ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :
- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA : Santé, Encadrement et Découverte (sauf pour les courses enfants) ne sont pas acceptées ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

**Récompenses :** Pour les 5 et 10 kms : Au Scratch : 3 premiers H / F puis les premiers par catégorie H / F

Pour les courses enfants : 5 premiers de chaque catégorie H / F

#### **Pour les – 18 ans autorisation parentale obligatoire**

Je soussignée.....autorise mon fils / ma fille à participer à la course pédestre de l'artichaut le samedi 20 novembre 2021.

Tous les athlètes, licencié(e)s ou non, courent sous leur entière responsabilité.  
Ils doivent être couvert par une assurance personnelle individuelle.  
Ils reconnaissent avoir lu le règlement et s'engagent à respecter les consignes des commissaires.  
Les officiels pourront stopper tout participant considéré en mauvaise condition physique  
Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**  
(pour les mineurs, signature des parents)

Pour une inscription par correspondance dossier complet et règlement par chèque à l'ordre de la Jeunesse Macaudoise Athlétisme avant le 18 novembre 2021, à retourner à :

**Course de l'artichaut 2.0**  
**Mairie de Macau – Place de la république**  
**33460 MACAU**

